



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/12/169**

Finances locales - subventions

**OBJET :** autorisation donnée au Maire pour des recherches de subventions dans le cadre du projet de création d'une structure jeunesse multi partenariale

**Séance du 9 décembre 2024**  
**Date de convocation : 3 décembre 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**27 présents – 32 votants**  
**Le quorum est atteint.**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

**Absente :**

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR** : Mme Magali NISSARD, adjointe au maire

**EXPOSE** : Le diagnostic local réalisé pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale de petite Camargue, signée en 2022 entre les communes d'Aimargues, Le Cailar, Beauvoisin, Aubord, Vauvert, la communauté de commune et la CAF du Gard, ainsi que les différentes constatations émises par les partenaires intervenants sur la jeunesse à Vauvert, ont démontré la nécessité de mettre en place un nouveau projet jeunesse en direction des 11/25 avec une dimension multi partenariale.

En effet le diagnostic a mis en avant une offre existante jeunesse inadaptes sur notre territoire de la petite Camargue :

- Un collège de 950 élèves accueille des jeunes de Vauvert (550), Beauvoisin (250), le Cailar (90), Aubord (30) et autres (30).
- Les lycéens sont scolarisés à l'extérieur du territoire de petite Camargue donc peu visibles.
- Une seule structure jeunesse située à Vauvert avec une capacité d'accueil insuffisante
- L'éloignement de la structure jeunesse du collège et du dépôt de bus et la proximité du quartier en QPV.
- Un accompagnement des projets et des initiatives des jeunes à développer,
- Un lien, un suivi pour un accompagnement individuel des jeunes à partir de 17 ans à renforcer
- Un projet de service qui ambitionne de répondre aux besoins/envies/nécessités des jeunes, par des espaces de travail adaptés pour les jeunes en recherches de formation, d'emploi ou d'accompagnement.
- Un travail avec les partenaires qui s'est renforcer depuis 2022 et à rendre plus lisible pour les jeunes et les familles.

Le diagnostic a permis d'identifier la nécessité de créer un lieu d'accueil au plus près des collégiens et des lycéens par la mise en place d'une structure jeunesse multi partenariale sur le parvis du collège.

Une convention de mise à disposition avec le Conseil départemental signée en 2023, a permis la mise à disposition d'une parcelle du parvis du collège de 550 m2.

Le projet de créer une structure jeunesse, située sur le parvis du collège de la vallée verte, permettant à l'équipe jeunesse de la commune de Vauvert et aux partenaires locaux, de construire une relation de confiance facilitatrice de liens pour répondre aux besoins du jeune tout au long de son parcours en :

- Renforçant la présence et l'attractivité du service public au cœur de ville avec un espace identifié et identifiable correspondant aux besoins ou attentes en direction des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles.
- Assurant un meilleur accompagnement, adapté à chaque âge
- Développant de nouvelles actions en faveur de la formation et de l'emploi en lien avec nos partenaires
- Développant une politique culturelle pour tous
- Assurant des missions de préventions (déscolarisation, prévention de la délinquance, suivi social en lien avec le CCAS et les partenaires sociaux)
- Soutenant les projets et développer les outils numériques pour accompagner les jeunes,
- Accueillant, par des permanences sur la structure, les différents partenaires

**En résumé la future structure jeunesse sera un espace multi partenarial coconstruit et porteur d'un projet commun stratégiquement place à proximité du collège et du point de desserte de bus pour les lycéens.**

**Une implication des villes de petite Camargue dans le fonctionnement de la structure est envisagée dans le cadre de la convention territoriale globale.**

L'estimation financière dans le cadre du préprogramme est la suivante :

**Montant des travaux :**

- Aménagements extérieurs : 133 100 € HT
- Structure et enveloppe : 419 100 € HT
- Aménagements intérieurs : 133 100 € HT
- Equipements techniques : 133 100 € HT

**Total : 818 400 € HT**

**Prestations annexes :**

- Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage : 18 000 € HT
- Géomètre : 3 000 € HT
- Etude de sol : 3 500 € HT
- Assurance dommage ouvrage : 1,5% du montant des travaux, soit 11 160 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 10% du montant des travaux, soit 74 400 € HT
- Bureau de contrôle : 1% du montant des travaux, soit 7 440 € HT
- Coordonnateur SPS : 0,5% du montant des travaux, soit 3 720 € HT
- Coordonnateur SSI : 3 200 € HT






**Total : 124 420 € HT**

**COÛT TOTAL HT : 942 820 €**

TVA : 20% : 188 564 €

**Coût global de l'opération : 1 131 384 € TTC.**

Le plan de financement s'établit comme suit :

Financiers	Montant des travaux HT	CAF 30 	ETAT 	CD 30 	REGION 	COMMUNE 
% de financement	100 %	22 %	20 %	18 %	20 %	20%
Montant total des travaux HT	942 820 €	207 420 €	188 564 €	169 707 €	188 664 €	188 565 €

**VU** le diagnostic de la Convention Territoriale Globale de petite Camargue,

**VU** la convention signée avec le Conseil Départementale du GARD en 2023 pour la mise à disposition du parvis du Collège,

**VU** l'avis favorable du CTI du 9 octobre 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité de répondre aux besoins de la tranche d'âges 11 / 25 ans,

**CONSIDERANT** le préprogramme réalisé par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage GAPIRA en septembre 2024,

**CONSIDERANT** l'estimation des coûts de la structure jeunesse présentée dans le préprogramme,

**CONSIDERANT** le plan de financement ci-dessus,

**PROPOSITION** : Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des financeurs mentionnés
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**


**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**16 DEC. 2024**
- sa notification le.....
- sa publication le.....**16 DEC. 2024**

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier